

INTERPELLATION CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE NYON AU CONCEPT POLICE-POPULATION

L'automne, comme certains parmi nous l'ont sans doute déjà vécu, est la période privilégiée des cambrioleurs. Ils commettent leurs forfaits un peu partout, en ville et à la campagne, de nuit comme en fin de journée. Dernièrement encore, trois cafés-restaurants et une épicerie ont été vandalisés à Begnins au cours d'une seule nuit par ceux que les spécialistes appellent les cambrioleurs du crépuscule.

Parmi les mesures recommandées pour parer à ce fléau on met l'accent sur la prévention. Dans ce but, la police vaudoise a entre autres mis au point un concept du nom de Police Population dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La construction d'un réseau de solidarité entre les voisins
- L'amélioration du partenariat police-population
- L'information ciblée des membres du réseau
- La réception régulière de conseils sécuritaires
- La rapidité de l'alerte

L'objectif principal de ce programme est de prévenir les actes criminels en tous genres grâce à un renforcement de la collaboration entre la police et la population en incitant chaque citoyen à détecter les situations à risques. Il s'agit de favoriser et d'encourager les comportements citoyens afin d'empêcher, dans la mesure du possible, les délinquants de sévir. Des renseignements détaillés concernant ce programme se trouvent sur le site www.vd.ch/themes/securite/prevention/concept-police-population-popul/.

Plusieurs communes de la Côte ont été les premières à adhérer à ce concept : Commugny, Coppet, Founex et Mies. Aujourd'hui ce sont près de 120 communes vaudoises qui font partie du réseau, notamment Crans et Prangins. A ce jour la ville de Nyon n'en est pas membre. D'où ma question : ne serait-ce pas le moment d'adhérer au réseau ?

Je remercie la Municipalité de la réponse qu'elle voudra bien donner à cette interpellation.

Nyon, le 26 novembre 2013

Christian Puhr